



## DECISION DU MAIRE

PRISE LE

04 FEV. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA  
DELIBERATION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

Service Ressources Humaines  
TR/KM

2025-n°059

**OBJET : Formation Initiale SST « Sauveteur Secouriste du Travail »**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire bénéficier 1 agent de la direction des affaires culturelles d'une formation initiale « SST Sauveteur Secouriste du Travail ».

**CONSIDERANT** l'offre présentée par l'organisme de formation, Société d'Aide à la Formation et l'Expertise, située au 15 rue Jean Jaurès 95450 US.

### DECIDE

**Article 1 :** La signature d'un devis concernant 2 journées de formation initiale « SST Sauveteur Secouriste du Travail » du 4 au 5 mars 2025, dans les locaux du centre de formation situé 6 boulevard de la Libération 93200 SAINT-DENIS pour 1 agent de la direction des affaires culturelles de la ville, pour un coût total de 396 euros.

**Article 2 :** Les autres prescriptions contractuelles sont mentionnées dans la convention jointe à la présente décision.



Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le 07 FEV. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 07 FEV. 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 07 FEV. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20250204-RH2025DEC059-BF  
Date de réception préfecture : 07/02/2025